

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Sonali SA**, Rte d’Englisberg 7,
1763 Granges-Paccot

2. Déclaration de faillite: 17.05.2010

3. Suspension de faillite: 04.10.2010

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.11.2010

5. Avance de frais: CHF 5’000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n’en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d’avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But: exploitation d’établissements publics, tous conseils et autres services dans le domaine de l’alimentation et de la consommation de boissons, ainsi que le commerce de toutes marchandises y relatifs (cf. statuts pour but complet).
(Réf. sect. II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut

1700 Fribourg

00550823